

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**Arrondissement de Bourg**  
**Canton d'Attignat**  
**Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

**Séance du 04 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 04 juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	10	4	14

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 26 juin 2023

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET,

MM. David LAFONT, Christophe JOLY, Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER

**Absents excusés :**

Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Mme Annie CHARTREZ), Bénédicte JOURDIN (donne pouvoir à Mr Laurent CLAUS), Loïck YONNET (donne pouvoir à Mr Martial CHEVALIER), Morgan MERLE (donne pouvoir à Mr David LAFONT), Christophe SUBTIL

**A été élu secrétaire :** Madame JACOB-GAUTHERET Sophie

**Objet : Projet « réaménagement de la cantine-garderie » : attribution d'un fonds de concours**

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 063 342 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial 1

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b><u>PLAN FINANCEMENT GLOBAL</u></b>					
	<b><u>Financiers</u></b>	<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>Montant HT tranche 1</u></b>	<b><u>Montant HT tranche 2</u></b>	<b><u>Taux</u></b>
4)	<b>DETR / DSIL*</b>	<b>DETR</b>	<b>66 560</b>	<b>132 054</b>	<b>18,68%</b>
3)	<b>Union européenne</b>				<b>0,00%</b>
	<b>Etat – autre *</b>				<b>0,00%</b>
	<b>Conseil régional</b>	<b>Contrat Région</b>	<b>150 000</b>		<b>14,11%</b>
	<b>Conseil départemental</b>	<b>Contractualisation</b>	<b>84 942</b>	<b>111 966</b>	<b>18,52%</b>
	<b>Fonds de concours CC ou CA</b>	<b>PET</b>	<b>240 000</b>		<b>22,57%</b>
	<b>Autres (à préciser)</b>				<b>0,00%</b>
	<b>Total subventions publiques**</b>		<b>785 522</b>		<b>73,87%</b>
2)	<b>Fonds propres</b>	<b>/</b>			<b>0,00%</b>
	<b>Emprunts</b>	<b>/</b>	<b>277 820</b>		<b>26,13%</b>
	<b>Total autofinancement</b>		<b>277 820</b>		<b>26,13%</b>
1)	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>421 760</b>	<b>641 582</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement global et ses modalités de financement

- AUTORISE l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial 1

2023 – 07 - 16

- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

Le Maire,